



Parc national
Yoho

Guide du visiteur 2020-2021



Also available in English

 Chutes Takakkaw

Z. Lynch/Parks Canada



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Rapprochez-vous de la nature



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Parcs des montagnes
Rocheuses canadiennes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 1984

Canadian Rocky
Mountain Parks
inscribed on the World
Heritage List in 1984

R. Creary/Parcs Canada

Notre récit

Les montagnes Rocheuses font partie des territoires où vivent les Autochtones depuis des milliers d'années; toutefois, il y a eu de nouveaux arrivants dans un passé récent. En 1858, lors d'une célèbre expédition dans l'Ouest pour trouver des tracés pour les voies ferrées, le D^r James Hector devint le premier Européen à cartographier le col qui allait devenir un important couloir de transport. Après que le cheval du docteur l'eut renversé d'une ruade à la poitrine, l'endroit prit le nom de *col Kicking Horse* (col du cheval qui rue).

Plus tard, le Canadien Pacifique, dont la voie ferrée transcontinentale passait par le col, construisit des restaurants au pied du mont Stephen pour éviter d'avoir à pousser les lourds wagons-restaurants jusqu'au sommet de la montagne. Cette mesure ouvrit la voie à la création de la réserve du mont Stephen, rebaptisée *parc national Yoho* en 1901.

Huit ans plus tard, un scientifique en visite, Charles Doolittle Walcott, découvrit les fossiles des schistes argileux de Burgess sur le mont Wapta. Ces organismes marins préservés dans leurs moindres détails nous offrent un aperçu d'un monde qui existait il y a plus de 500 millions d'années. Avec ses fossiles d'importance mondiale, ses 36 sommets culminant à plus de 3 000 m, sa turbulente rivière Kicking Horse et ses nombreuses chutes d'eau à couper le souffle, il n'est pas surprenant que le parc permette aux visiteurs de faire de nouvelles découvertes personnelles.



R. Creary/Parcs Canada

Un site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Quatre des parcs nationaux des montagnes – les parcs Banff, Jasper, Yoho et Kootenay – font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, que l'UNESCO a créé pour l'agrément de tous les peuples et l'enrichissement de leurs connaissances.

Parmi les attributs qui ont concouru à cette désignation figurent les vastes étendues sauvages, la diversité de la flore et de la faune, la beauté naturelle exceptionnelle et la présence de bijoux tels que le lac Louise, le lac Maligne, le champ de glace Columbia et les gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess.

Bienvenue au parc national Yoho

Rendez-vous au **Centre d'accueil du parc national Yoho**, en bordure de la Transcanadienne, à Field. Le personnel de Parcs Canada vous fournira des renseignements à jour sur le parc et vous aidera à planifier votre séjour!

Profitez-en pour admirer une importante collection de fossiles trouvés dans les schistes argileux de Burgess et pour observer des trains miniatures qui traversent une maquette des tunnels en spirale.

Parlez au personnel de Travel Alberta pour obtenir de l'information qui vous aidera à planifier votre voyage dans la province et passez à la boutique de l'association Friends of Yoho pour acheter des souvenirs, des guides de poche et des cartes topographiques.

Réseau Wi-Fi gratuit.

Heures d'ouverture du Centre d'accueil :

Du 1^{er} au 31 mai : de 9 h à 17 h

Du 1^{er} juin au 30 septembre : de 8 h 30 à 19 h

De 1^{er} au 12 octobre : de 9 h à 17 h

Du 13 octobre au 31 mars 2021 : Fermé, mais les toilettes sont accessibles à longueur d'année.

Toutes les autres installations du parc, y compris les belvédères et les aires de pique-nique, sont généralement ouvertes de la mi-mai à la mi-octobre. Toutes les dates d'ouverture sont tributaires de la météo.

250-343-6783

pc.yohoinfo.pc@canada.ca

Faites connaissance avec nos interprètes

Vous voulez en savoir davantage sur le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du parc Yoho? Laissez des interprètes sympathiques et bien renseignés vous dévoiler les récits des aires protégées de Parcs Canada.

Cherchez nos interprètes dans les campings et les principales aires de fréquentation diurne du parc national Yoho. Les activités d'interprétation sont offertes tous les jours en juillet et en août.

Le site parcsCanada.gc.ca/interpretation-yoho contient des détails sur les expériences d'interprétation offertes dans le parc. Réservez votre place pour une randonnée guidée : reservation.pc.gc.ca.

parcsCanada.gc.ca/yoho



[facebook.com/pnyoho](https://www.facebook.com/pnyoho)



twitter.com/pnyoho

Hébergement et attractions à Field :
field.ca (en anglais seulement)

Tourism Golden : 1-800-622-4653
tourismgolden.com (en anglais seulement)



Z. Lynch / Parcs Canada

Soutenir nos parcs

Des droits d'entrée sont perçus dans la plupart des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Ils y sont ensuite réinvestis à l'appui des installations et des services fournis aux visiteurs. Ainsi, chaque fois que vous visitez un parc ou un lieu historique, vous investissez dans son avenir – et dans un legs destiné aux générations à venir. Achetez votre laissez-passer d'une journée ou votre carte d'entrée annuelle à un poste d'entrée, à un centre d'accueil ou au poste d'accueil d'un camping.

LAISSEZ-PASSER D'UNE JOURNÉE

Le laissez-passer d'une journée est valide pour les parcs nationaux Yoho, Kootenay, Banff et Jasper ainsi que pour les parcs nationaux des Glaciers et du Mont-Revelstoke. Indépendamment de l'heure d'entrée, le laissez-passer est valide jusqu'à 16 h le lendemain.

Adulte (18-64 ans)	10,00 \$
Aîné (65 ans et plus)	8,40 \$
Jeune (0-17 ans)	GRATUIT
Famille/groupe	20,00 \$

(jusqu'à 7 personnes dans un même véhicule)

CARTE D'ENTRÉE DÉCOUVERTE DE PARCS CANADA

La carte d'entrée Découverte est valide pendant 12 mois à partir de la date d'achat et vous donne un accès illimité aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux lieux historiques nationaux du pays.

Adulte (18-64 ans)	69,19 \$
Aîné (65 ans et plus)	59,17 \$
Famille/groupe	136,40 \$

(jusqu'à 7 personnes dans un même véhicule)

Dix activités à ne pas manquer



R. Creary / Parcs Canada



Z. Lynch / Parcs Canada



Z. Lynch / Parcs Canada



Z. Lynch / Parcs Canada



Z. Lynch / Parcs Canada

1 RANDONNÉES GUIDÉES JUSQU'ÀUX FOSSILES DES SCHISTES DE BURGESS

Rencontrez vos ancêtres et tenez dans vos mains un fragment de l'histoire de la Terre au cours d'une randonnée guidée jusqu'aux gisements fossilifères de la carrière Walcott ou du mont Stephen. Réservations obligatoires. Consultez le site reservation.pc.gc.ca pour réserver votre place.

2 CAMPING

Du camping sous la tente? En VR? Profitez d'une escapade en famille dans l'un des quatre campings rustiques du parc. Faites rôtir des guimauves, partez en randonnée ou explorez le village de Field. Dans les campings du parc national Yoho, l'aventure n'est jamais loin! Voir la page 7.

3 RANDONNÉES GUIDÉES DE DÉCOUVERTE DES ESPÈCES EN PÉRIL

Marchez jusqu'à la tour de guet Paget pendant que votre guide vous raconte l'histoire du pin à écorce blanche et du pin flexible, deux espèces en péril. Découvrez les personnages du récit et les liens étonnants qui les unissent à diverses créatures, depuis le grizzli jusqu'aux champignons. Promenez-vous parmi des pins en voie de disparition et prenez part aux recherches menées pour les aider à survivre. Consultez le site reservation.pc.gc.ca pour réserver votre place.

4 VILLAGE DE FIELD

Passez un après-midi à Field pour goûter l'hospitalité des montagnes. Logez dans un petit hôtel, achetez le souvenir parfait ou savourez les délices culinaires de ce charmant village. Voir la page 6.

5 LAC EMERALD

Admirez des montagnes et des fleurs sauvages splendides pendant un après-midi de promenade autour de ce lac aux apparences de pierre précieuse. Apportez un pique-nique ou faites une excursion en canot pour voir les sommets environnants d'une autre perspective. Voir la page 8.

6 PONT NATUREL

Contemplez la puissance de la rivière Kicking Horse, qui s'enfonce sous un pont sculpté naturellement dans la roche. Cette rivière fougueuse (dont le nom anglais signifie *cheval qui rue*) doit son nom à une ruade presque mortelle qui assomma James Hector lors d'une expédition dans le secteur en 1858. Voir les pages 8 et 9.

7 CHUTES TAKAKKAW

Profitez d'une balade panoramique en voiture sur la route de la Vallée-de-la-Yoho. Ensuite, rafraîchissez-vous sous la vapeur d'eau de l'une des chutes les plus hautes du pays. Prenez un égoportrait dans les chaises rouges et faites-nous part de votre aventure! Voir la page 8.

8 BELVÈDÈRES DES TUNNELS-EN-SPIRALE

Observez les trains qui circulent dans les tunnels en spirale depuis les belvédères aménagés sur la Transcanadienne ou la route de la Vallée-de-la-Yoho. Découvrez les pics majestueux et les immenses versants qui ont servi de toile de fond aux récits du lieu historique national du Col-Kicking Horse. Voir la page 8.

9 RANDONNÉE

Notre vaste réseau vous propose tout un choix de sentiers faciles, modérés et difficiles. Baladez-vous sur le sentier du Centenaire, découvrez des piliers de débris glaciaires sur le sentier des Cheminées-des-Fées ou mettez-vous au défi de parcourir le sentier du Triangle-Emerald; il y en a pour tous les goûts! Vérifiez l'état des sentiers à l'adresse parcsCanada.gc.ca/sentiersyoho. Voir les pages 7 à 9.

10 CHUTES WAPTA

Cette cascade de 30 m de hauteur et de 150 m de largeur est la plus imposante de la rivière Kicking Horse. Faites une randonnée facile de 4,6 km (aller-retour) dans une forêt verdoyante jusqu'à un point de vue splendide. Voir la page 9. *Remarque : La route de 2 km qui mène au terrain de stationnement des chutes Wapta est fermée aux véhicules de la fin d'octobre à la fin de mai.*



Z. Lynch/Parcs Canada

Aventures d'une demi-journée

ROULEZ SUR UNE PROMENADE PANORAMIQUE

Quittez la Transcanadienne et partez à l'aventure! Suivez la route du Lac-Emerald pour découvrir un joyau des Rocheuses canadiennes en faisant du canot, de la marche ou du ski autour du magnifique **lac Emerald**. Parcourez la promenade de la Vallée-de-la-Yoho, une route panoramique de 13 km ouverte de la fin de juin au début d'octobre. Constatez toute la puissance des **chutes Takakkaw** – l'une des plus hautes du Canada. Apportez de quoi pique-niquer ou faites une halte aux **belvédères des Tunnels-en-Spirale** pour voir passer les trains qui montent en colimaçon.

DÉGOURDISSEZ-VOUS!

La randonnée de 6,2 km (aller-retour) jusqu'au **lac Sherbrooke** est idéale pour les familles. Vous traverserez une forêt mature avant d'aboutir à ce lac de glacier, où vous pourrez vous détendre tout en admirant le panorama des pics environnants. Pour rehausser le défi, rendez-vous jusqu'à l'extrémité sud du parc et empruntez le sentier qui grimpe jusqu'à la tour de guet du **Mont-Hunter**. Cette randonnée de 7,2 km aller-retour débouche sur un point de vue qui vous permet d'observer le paysage comme le faisaient les premiers gardes de parc.

Une journée entière de plaisir

FAITES LA TOURNÉE DES CHUTES

Explorez à pied cinq des cascades les plus impressionnantes du parc. Sentez la vapeur d'eau fraîche sur votre visage aux **chutes Takakkaw** et prenez un égoportrait dans les chaises rouges, puis empruntez le sentier des Chutes-Laughing jusqu'aux **chutes Point Lace** et **Angel's Staircase**. Grimpez dans une forêt mature jusqu'aux **chutes Laughing** avant de poursuivre votre route sur un sentier historique tracé par le Canadien Pacifique. Vous aboutirez aux **chutes Twin**, où deux cascades dévalent une immense paroi en calcaire.

PROFITEZ DE LA VUE

Grimpez au-dessus de la limite forestière le long du circuit **Iceline** pour obtenir une vue en plongée sur les vallées et les pics majestueux du parc. Mettez-vous en route de bonne heure au camping des Chutes-Takakkaw et suivez le sentier jusqu'aux **chutes Laughing**. De là, il faut monter de façon soutenue en forêt pour aboutir à une magnifique vallée suspendue. **La vallée de la Petite Yoho** vous offre des vues saisissantes sur le chaînon President. Poursuivez votre chemin sur ce sentier emblématique au milieu des glaciers tout en contemplant les montagnes environnantes et les chutes Takakkaw, qui coulent en contrebas. Sur le chemin du retour, arrêtez-vous au **lac Yoho** pour quelques instants de détente dans les chaises rouges.

Village de Field

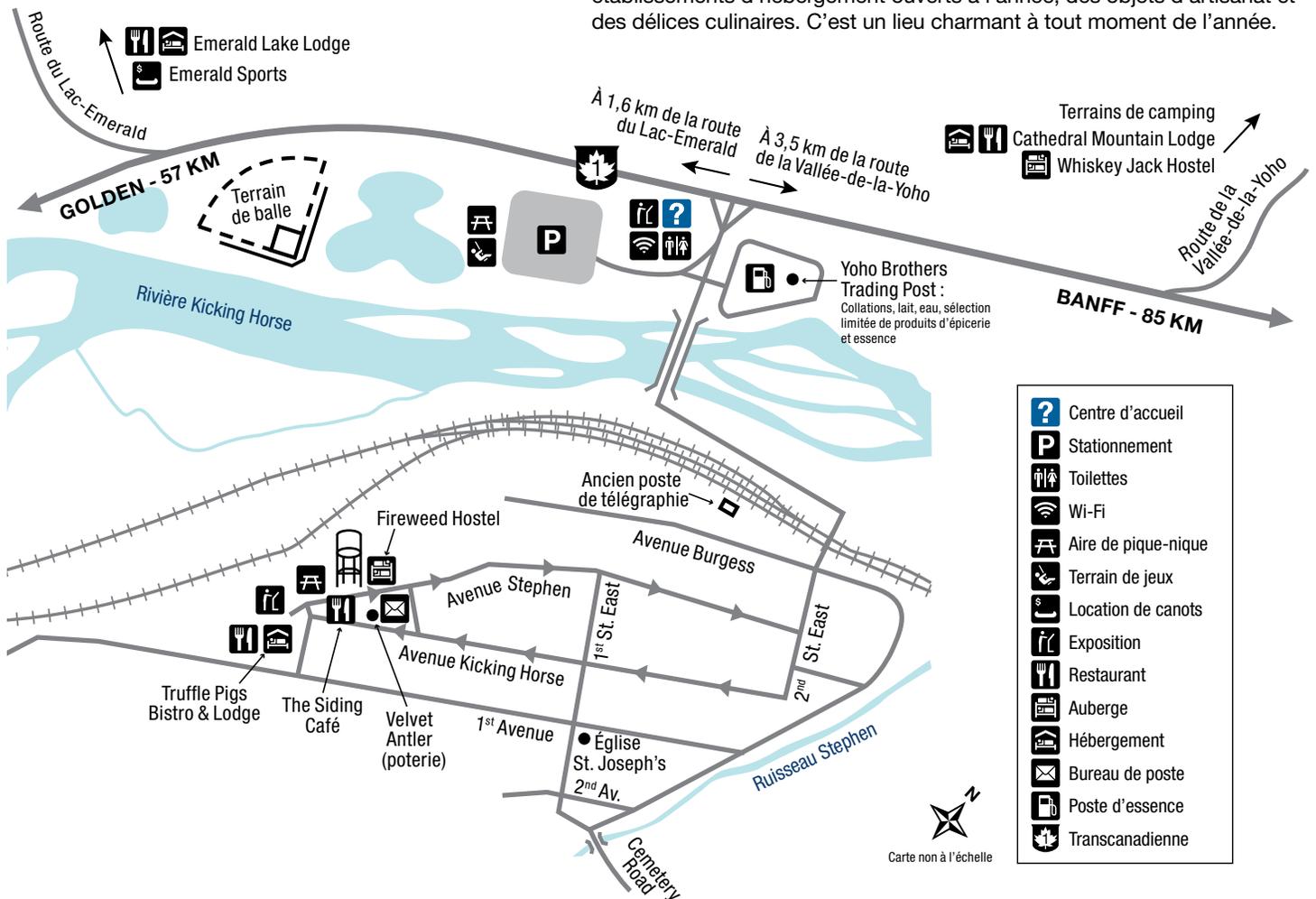


Z. Lynch/Parcs Canada



C. Chapman

Fondé dans les années 1880 comme centre divisionnaire du chemin de fer du Canadien Pacifique, ce charmant village de moins de 200 habitants est un hameau de montagne authentique où les visiteurs peuvent trouver des établissements d'hébergement ouverts à l'année, des objets d'artisanat et des délices culinaires. C'est un lieu charmant à tout moment de l'année.



Randonnée pédestre

Type	Sentiers de randonnée estivaux	Durée approx. (aller-retour)	Distance (aller-retour)	Gain d'altitude
Randonnées courtes	1 Chutes Wapta Accès direction est	1,5 heure	4,6 km (de la fin d'oct. à la fin de mai : 8,6 km)	gain/perte 30 m
	2 Lac Emerald	2 heures	5,2 km	minime
	3 Chutes Hamilton	30 minutes	1,6 km	minime
	4 Centenaire	45 minutes	2,5 km	minime
	5 Promenade dans le passé	1,5 heure	3 km	90 m
Randonnées d'une demi-journée	7 Lac Sherbrooke Accès direction ouest	3 heures	6,2 km	165 m
	8 Ligne de partage des eaux	2 heures	6 km	minime
	9 Lac Ross	2 heures	6,4 km	100 m
	10 Chutes Laughing	3,5 heures	8,8 km	125 m
	12 Tour de guet du Mont-Hunter Accès direction l'est	3 heures	7,2 km	410 m
Randonnées d'une journée et avec coucher	14 Cheminées des fées	2,5 heures	5,2 km	325 m
	15 Bassin Emerald	3,5 heures	9,2 km	225 m
	16 Tour de guet Paget Accès direction ouest	3 heures	7 km	520 m
	17 Lac Hamilton	5 heures	11 km	850 m
	18 Col Yoho	5 heures ou 2 jours	12,8 km	530 m
	19 Chutes Twin	6 heures ou 2 jours	16,4 km	300 m
	22 Triangle Emerald	8 heures	19,7 km	880 m
	23 Iceline par la vallée de la Petite Yoho	8 heures ou 2 jours	20,8 km	710 m
	24 Iceline par le lac Celeste	7 heures	17,5 km	695 m
	26 Whaleback	7,5 heures	21,3 km	700 m
27 Vallée de la Petite Yoho	7 heures	18,6 km	520 m	

Facile Modéré Difficile

Les sentiers de randonnée sont indiqués sur la carte du parc (pages 8 et 9). Vous trouverez des rapports sur l'état des sentiers et des cartes de sentier au Centre d'accueil du parc national Yoho et sur le site parcscanada.gc.ca/sentiersyoho.

Camping

Camping	Dates d'ouverture	Nombre d'empl.	Droits	Tous les services	Prise électrique	Poste de vidange	Toilettes à chasse	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abri-cuisine	Eau potable	Accès universel	Interprétation	oTENTiks
1 Monarch	30 avril – 11 oct.	44	17,99 \$												
2 Kicking Horse	14 mai – 11 oct.	88	28,00 \$												
3 Chutes Takakkaw (accès piéton)	18 juin – 11 oct.	35	17,99 \$												
4 Ruisseau Hoodoo	18 juin – 6 sept.	30	16,05 \$												

Tous les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs. Inscrivez-vous au poste d'auto-inscription du camping. En été, arrivez avant la mi-journée pour avoir les meilleures chances d'obtenir un emplacement.

Certains emplacements peuvent être réservés, et d'autres sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs.

CAMPING DANS L'ARRIÈRE-PAYS

Les réservations sont obligatoires dans tous les terrains de camping de l'arrière-pays du parc national Yoho : les camping du Lac-Yoho, des Chutes-Laughing, des Chutes-Twin, de la Petite-Yoho et du Ruisseau-McArthur. Les campings sont équipés de tabliers de tente, de toilettes sèches, de tables de pique-nique communes et de câbles ou de casiers à provisions. Les feux de camp sont interdits. Visitez le site parcscanada.gc.ca/pny-arriere-pays pour obtenir plus de détails. Pour réserver des emplacements dans l'arrière-pays le jour même, veuillez vous rendre à un centre d'accueil.

RÉSERVATIONS

reservation.pc.gc.ca

1-877-reserve (737-3783)

PARC NATIONAL YOHO

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Centre d'accueil | | Auberge HI-Whiskey Jack |
| | Stationnement | | Refuge du Club alpin du Canada |
| | Toilettes | | Auberge de l'arrière-pays |
| | Wi-Fi | | Chaises rouges |
| | Aire de pique-nique | | Sentier de randonnée |
| | Belvédère | | Sentier pour la randonnée et le vélo (vélos électriques autorisés) |
| | Poste de Parcs Canada | | Route principale |
| | Navette du lac O'Hara | | Route secondaire |
| | Camping de l'avant-pays | | Limite du parc |
| | Camping (emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée) | | Route sans service de téléphonie cellulaire |
| | Camping (emplacements pouvant être réservés et emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée) | | Virage à gauche interdit à l'intersection |

Les téléphones cellulaires ne fonctionnent pas dans de nombreux secteurs du parc.



Route de la Vallée-de-la-Yoho : Les véhicules de plus de 7 m de longueur doivent faire marche arrière pour manoeuvrer dans les virages en épingle. Roulettes interdites. Route ouverte de la fin de juin au début d'octobre, si les conditions le permettent.

Les destinations de ce secteur sont très courues. Le stationnement est limité au lac Emerald et aux chutes Takakkaw, et les places se remplissent vite. Attendez-vous à des files.



PARC NATIONAL BANFF

Banff - 58 km →

← Jasper - 233 km

93

LAKE LOUISE

CHAMP DE GLACE WAPUTIK

CHAMP DE GLACE YOHO

CHAMP DE GLACE WAPUTIA

CHAMP DE GLACE POILLUS

GLACIER DALY

GLACIER EMERALD

GLACIER YOHO

GLACIER POILLUS

Pic Narao

Mont Cathedral 3 189 m

Mont Stephen 3 199 m

Mont Field 1 256 m

Mont Burgess 2 599 m

Mont Carnarvon 3 040 m

Mont Victoria

Mont Paget 2 565 m

Mont Ogdén 2 695 m

Mont Wapta

Mont Yoho

Mont Balfour

Mont Des Poilus

Col Kicking Horse 1 627 m

Col Bosworth

Col Yoho

Col Kiewitrok

Col Amiskwi 1 996 m

Col Balfour 2 454 m

Lac Ross

Lac Wapta

Lac Emerald

Lac Hamilton

Lac Amiskwi

Lac O'Hara

Lac Wapta

Belvédère supérieur des tunnels en spirale

Belvédère inférieur des tunnels en spirale

Belvédère des tunnels en spirale

Tunnels-en-Spirale

Tunnels-en-Spirale

Tunnels-en-Spirale

Tunnels-en-Spirale

Tunnels-en-Spirale

Tunnels-en-Spirale

Tunnels-en-Spirale

Ruisseau Otterhead

Ruisseau Cataract

Rivière Amiskwi

Rivière Yoho

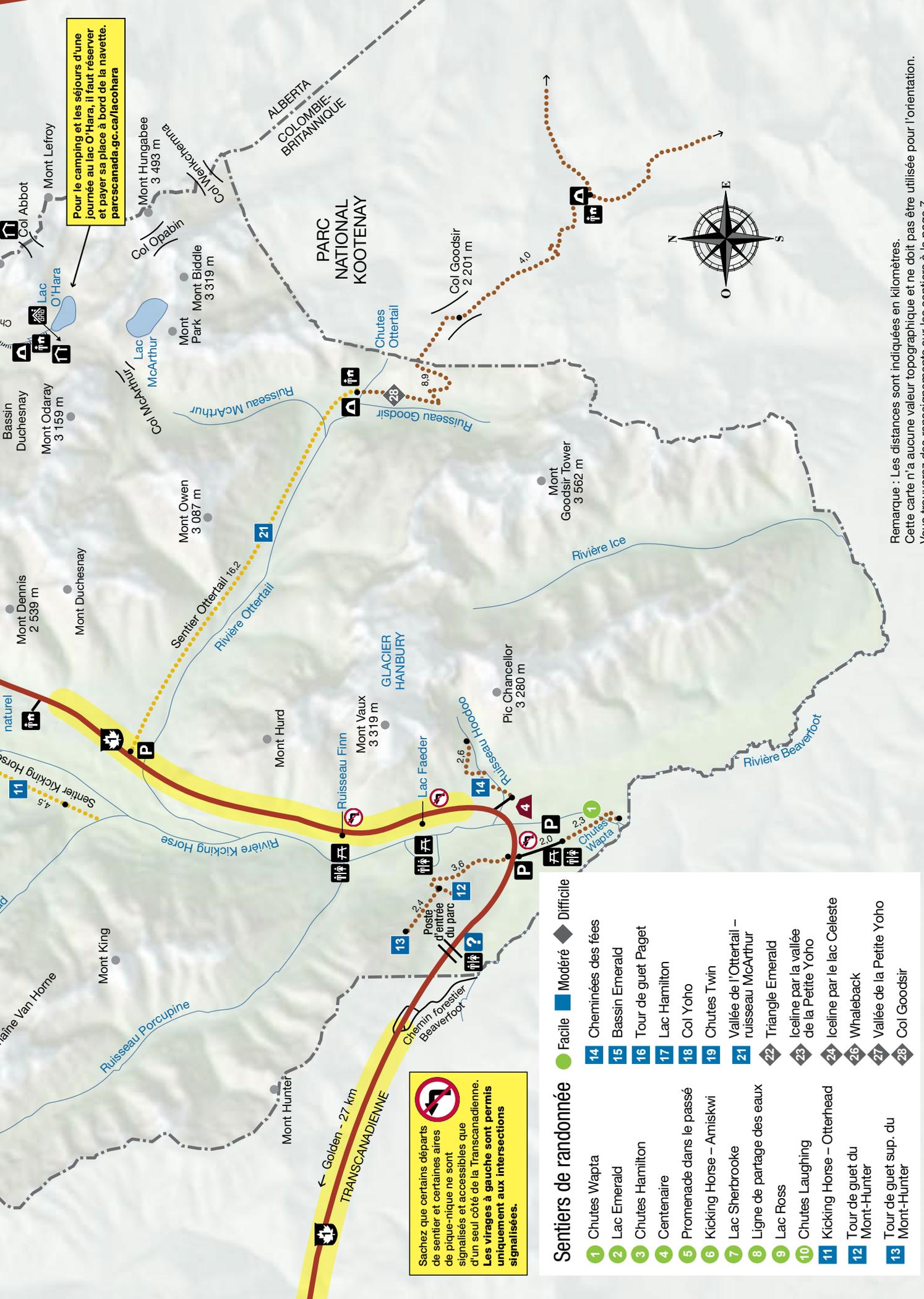
Rivière Emerald

Rivière Takakkaw

Rivière Laughing

Rivière Twin

Rivière petite rivière Yoho



Pour le camping et les séjours d'une journée au lac O'Hara, il faut réserver et payer sa place à bord de la navette. parcs.canada.gc.ca/lacohara

Sachez que certains départs de sentier et certaines aires de pique-nique ne sont signalisés et accessibles que d'un seul côté de la Transcanadienne. Les virages à gauche sont permis uniquement aux intersections signalisées.

Sentiers de randonnée

● Facile	■ Modéré	◆ Difficile
1	Chutes Wapta	
2	Lac Emerald	
3	Chutes Hamilton	
4	Centenaire	
5	Promenade dans le passé	
6	Kicking Horse – Amiskwi	
7	Lac Sherbrooke	
8	Ligne de partage des eaux	
9	Lac Ross	
10	Chutes Laughing	
11	Kicking Horse – Otterhead	
12	Tour de guet du Mont-Hunter	
13	Tour de guet sup. du Mont-Hunter	
14	Cheminées des fées	◆
15	Bassin Emerald	◆
16	Tour de guet Paget	◆
17	Lac Hamilton	◆
18	Col Yoho	◆
19	Chutes Twin	◆
21	Vallée de l'Ottertail – ruisseau McArthur	◆
22	Triangle Emerald	◆
23	Iceline par la vallée de la Petite Yoho	◆
24	Iceline par le lac Celeste	◆
26	Whaleback	◆
27	Vallée de la Petite Yoho	◆
28	Col Goodsir	◆

Remarque : Les distances sont indiquées en kilomètres. Cette carte n'a aucune valeur topographique et ne doit pas être utilisée pour l'orientation. Vous trouverez des renseignements sur les sentiers à la page 7.

Aidez à protéger les visiteurs, les paysages et la faune

Respectez les règlements en vigueur dans le parc national Yoho pendant votre séjour :

- **Ne campez que dans les campings désignés.** Vous devez vous procurer un permis. Il est défendu de dormir dans votre voiture ou votre VR au bord de la route ou dans les voies d'arrêt, ou encore de monter une tente à l'extérieur d'un camping.
- La consommation **d'alcool** est interdite dans les lieux publics.
- La consommation de **cannabis** n'est pas autorisée dans les aires principales des campings et dans un rayon de 6 m des bâtiments et des terrains de jeux.
- Pendant les longues fins de semaine, l'alcool et le cannabis sont interdits dans tous les campings.
- Les **drones à usage personnel sont interdits** dans les parcs nationaux.
- **Évitez de laisser traîner des ordures.** Déposez tous les objets indésirables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.
- Il est illégal de cueillir des fleurs ou des champignons, d'abattre des arbres, de couper des branches, d'enlever des roches et des artefacts culturels ou de nuire de quelque autre manière aux objets naturels ou aux organismes vivants. Ne prenez que des photos.
- **Restez à l'écart des secteurs fermés au public.** Parcs Canada émet des ordonnances de fermeture et de restriction lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection supplémentaire. Les secteurs touchés sont délimités par des panneaux.
- **Soyez prudent si vous allumez un feu.** Les feux de camp ne sont autorisés que dans les foyers en métal désignés. Ne laissez jamais un feu sans surveillance, et éteignez-le complètement. Évitez de l'alimenter avec du bois mort, de l'écorce ou des branches. Renseignez-vous sur les interdictions de faire du feu.
- **Achetez un permis de pêche.** Les pêcheurs à la ligne doivent détenir un permis de pêche de parc national, qu'ils peuvent se procurer à un centre d'accueil de Parcs Canada. **Les permis provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.** Le *Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada* interdit l'usage de plombs de moins de 50 g et d'appâts naturels ou chimiques. Pour en savoir davantage, consultez le dépliant *Sommaire du règlement sur la pêche*, que vous pouvez obtenir dans les centres d'accueil de Parcs Canada.
- Les véhicules à moteur hors route ne sont pas permis.
- **Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux.** Cette interdiction s'applique aux armes à air comprimé, aux artifices d'effarouchement des ours, aux arcs, aux frondes et à tout autre objet semblable.
- Les embarcations à moteur de tous genres sont interdites sur les lacs du parc national Yoho.



Z. Lynch/Parcs Canada

Avis aux usagers des plans d'eau

Tenez les espèces aquatiques envahissantes à l'écart des parcs nationaux!

Le protocole NETTOYER-VIDER-FAIRE SÉCHER et les permis d'autocertification sont obligatoires dans le parc national Yoho.

Vous devez :

NETTOYER votre embarcation, votre planche à pagaie et votre matériel de pêche pour en enlever la boue, le sable et les débris organiques.

VIDER glacières, seaux, compartiments et autres objets pouvant contenir de l'eau.

FAIRE SÉCHER votre matériel complètement et pendant 48 heures avant d'entrer dans un plan d'eau. Si vous arrivez de l'extérieur de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, la période de séchage est de 30 jours.

Vous devez aussi détenir un permis d'autocertification pour attester que vous avez suivi le protocole Nettoyer-Vider-Faire sécher. Les contrevenants sont passibles de poursuites en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Pour en savoir davantage, notamment sur les lieux de délivrance des permis d'autocertification et l'emplacement des postes de nettoyage et de décontamination :

parcscanada.ca/nettoyervervidersecher-yoho
pc.llykaquatics.pc@canada.ca

Loi sur les parcs nationaux du Canada

Les gardes de parc sont chargés d'appliquer la réglementation des parcs nationaux conformément aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Ils sont de service 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-les pour signaler toute infraction commise dans un parc national.

1-888-927-3367 (parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay et parc national des Lacs-Waterton)

1-877-852-3100 (parc national Jasper et parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers)

Les contrevenants s'exposent à des poursuites en justice, à une comparution obligatoire en cour et à des amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.



Z. Lynch/Parcs Canada

Sécurité en montagne

Le temps imprévisible des montagnes peut vite changer l'état des routes et des sentiers. Vous pourriez aussi rencontrer un animal sauvage à tout moment, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez. Voici quelques précautions à prendre pour que votre séjour soit à la fois sécuritaire et agréable :

- Avant de partir, renseignez-vous sur l'état des sentiers en consultant le site parcsCanada.gc.ca/sentiersyoho. Pour l'état des routes, consultez le site drivebc.ca (en anglais seulement) ou composez le **1-800-550-4997** (en anglais seulement).
- Respectez les limites de vitesse et restez à l'affût des animaux sauvages au bord de la route, même le long des tronçons clôturés. Certains animaux (ours et cougars) parviennent à franchir la clôture.
- Restez sur les routes et les sentiers désignés ainsi que sur les autres surfaces dures.
- Faites du bruit sur les sentiers pour prévenir la faune de votre présence.
- Restez conscient de votre entourage. Les écouteurs vous empêchent d'entendre la faune et accroissent les risques de rencontres dangereuses.
- Les animaux du parc sont actifs en toute saison – même les ours peuvent sortir de leur tanière en hiver. Apprenez à vous servir du gaz poivré, transportez-en une bombonne et gardez-la à portée de main. Regardez la vidéo suivante : parcsCanada.gc.ca/gaz-poivre
- Tenez-vous loin des falaises, des saillies rocheuses et des eaux vives.

- Faites des recherches et planifiez bien vos excursions avec coucher. Tenez compte des restrictions, des fermetures et des conditions d'avalanche, et procurez-vous les permis exigés pour accéder à l'arrière-pays. Consultez les sites parcsCanada.gc.ca/pny-arriere-pays et avalanche.ca (en anglais seulement) pour obtenir des conseils de sécurité.
- Remettez votre itinéraire à une personne de confiance. **Les téléphones cellulaires ne fonctionnent pas dans de nombreux secteurs du parc**, notamment le long de la route de la Vallée-de-la-Yoho et de la route du Lac-Emerald et sur certains tronçons de la Transcanadienne. Consultez la carte du parc (pages 8 et 9) pour connaître les endroits précis.
- Si vous voyez ou rencontrez un ours, un cougar, un loup ou un coyote, signalez-le au personnel de Parcs Canada en appelant au 403-762-1473 dès que vous pouvez le faire sans danger.

Gardez vos enfants en sécurité

Les enfants pourraient attirer l'attention d'un ours, d'un cougar, d'un loup ou d'un coyote et se faire attaquer :

- Gardez-les en tout temps près de vous et à portée de vue.
- Empêchez-les de jouer à l'intérieur ou à proximité de parcelles de végétation haute ou dense.
- Ne les encouragez jamais à caresser un animal, à lui donner à manger ou à se faire prendre en photo à ses côtés.



Halverson/Parcs Canada

Respectez les limites de vitesse

Si vous voyez un animal sauvage en bordure de route, ralentissez.

Si vous vous arrêtez (il est déconseillé de le faire, par mesure de sécurité pour la faune) :

- Demeurez conscient de la circulation qui vous entoure.
- Rangez votre voiture à un endroit sûr.
- Ne vous arrêtez jamais dans une côte ou dans une courbe.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres conducteurs.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez l'animal quelques instants, prenez rapidement une photo et poursuivez votre route.
- En cas d'embouteillage, continuez votre chemin. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.

Gardez la maîtrise de vos animaux de compagnie

Les chiens et les autres animaux de compagnie sont une source de stress pour la faune. Tout comme les loups et les coyotes, les chiens peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Pour éviter une situation dangereuse :



Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise en tout temps.



Ramassez les excréments de votre animal de compagnie et déposez-les dans une poubelle.

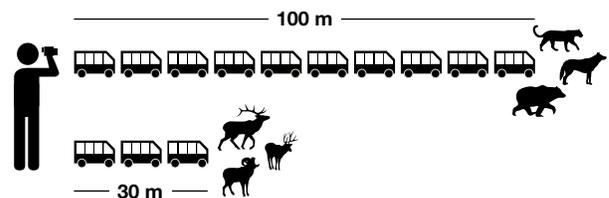


Ne laissez jamais de nourriture pour animaux de compagnie dehors. Avant de vous éloigner, rangez les bols de nourriture, qu'ils soient vides ou pleins. Prenez aussi l'habitude de le faire avant d'aller vous coucher.



Z. Lynch/Parcs Canada

Donnez à la faune l'espace dont elle a besoin



Photographiez la faune de l'intérieur d'un véhicule ou à une distance sûre :

- 30 m dans le cas des chevreuils, des wapitis, des orignaux et des mouflons d'Amérique;
- 100 m dans le cas des cougars, des ours, des coyotes et des loups.



Lorsque vous prenez des photos, évitez d'entourer l'animal, d'envahir son espace ou de le suivre. Servez-vous d'un téléobjectif ou montrez-le dans son milieu naturel et agrandissez l'image plus tard.



Évitez de faire sursauter l'animal. Si vous le faites bouger, vous êtes trop près.

Il est illégal de nourrir, d'attirer ou de déranger un animal sauvage dans un parc national.

Les contrevenants sont passibles de poursuites en justice, et les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.

Rangez vos provisions et vos produits parfumés comme il se doit

Pour que votre aire de pique-nique ou votre emplacement de camping soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (nourriture, déchets, objets liés à la nourriture ou produits parfumés). Ne laissez jamais les objets suivants à des endroits où des animaux peuvent y avoir accès :

- Glacières – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons, pleins ou vides;
- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tels que shampoing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, écran solaire, baume pour les lèvres et linges à vaisselle;
- Barbecues – propres ou sales;
- Tout autre article qui sert à la préparation des repas ou qui dégage une odeur.

Ne laissez jamais de nourriture ou d'objets odorants sans surveillance ou dans une tente, ne serait-ce que pour un instant.



TOUS les produits parfumés et les articles liés à la nourriture DOIVENT être rangés dans une voiture



dans un VR ou une roulotte à parois rigides



ou dans le casier à provisions d'un camping

Gardez votre emplacement de camping ou votre aire de pique-nique propre



- La nourriture, les articles liés à la nourriture et les produits parfumés **doivent** être rangés.
- Déposez sans délai tous vos déchets et vos articles recyclables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.
- Videz votre eau de vaisselle dans un évier extérieur ou au poste de vidange.



- Les objets non liés à la nourriture peuvent être laissés dehors.

Lac O'Hara

Parcs Canada limite l'accès à ce secteur alpin fragile afin de garantir des expériences de qualité aux visiteurs et de préserver l'environnement unique du lac O'Hara. **Vous devez obligatoirement réserver une place à bord de la navette pour les séjours d'une journée et un emplacement de camping pour les séjours de plus d'une journée.**

Planifiez votre visite et réservez dès l'ouverture des réservations pour la saison. Pour les séjours d'une journée, un nouveau système de réservation par tirage au sort a été instauré pour les places à bord de la navette. Les demandes d'inscription pour le tirage au sort et les réservations d'emplacements de camping peuvent être faites par le Service de réservation de Parcs Canada. Détails : parcscanada.gc.ca/lacohara



R. Ouellet/Parcs Canada

L'hiver dans le parc Yoho

Emmagasinez des souvenirs inoubliables sur les sentiers paisibles du parc national Yoho cet hiver. De la fin décembre au début avril, le parc devient un paradis hivernal pour le ski de fond et la raquette.

Commencez votre aventure de ski de fond à partir du centre d'accueil ou rendez-vous directement au pont naturel, au lac Emerald ou au début de la route de la Vallée-de-la-Yoho pour accéder aux pistes damées, qui sont entretenues grâce à la générosité du Kicking Horse Ski Club. khsc.ca (en anglais seulement)

Quelques sentiers non entretenus pour la pratique de la raquette en hiver. Visitez le site parcscanada.gc.ca/yoho-hiver sont recommandés pour obtenir plus de détails. Veuillez toujours consulter les rapports sur l'état des sentiers et les avertissements à parcscanada.gc.ca/sentiersyoho avant de partir.



En montagne, la saison des avalanches s'étend de novembre à juin; même une courte promenade non loin des stationnements peut vous mener en terrain avalancheux.



Veuillez respecter tous les panneaux de danger d'avalanche. avalanche.ca (en anglais seulement)

Renseignements sur les parcs nationaux des montagnes

PARC NATIONAL BANFF

Centre d'accueil de Banff : 403-762-1550
Centre d'accueil de Lake Louise : 403-522-3833
parcscanada.gc.ca/banff

Banff Lake Louise Tourism : 403-762-8421
banfflakelouise.com (en anglais seulement)

NOUVEAU! Il faut une réservation pour pouvoir monter à bord d'une navette de Parcs Canada à destination du lac Louise et du lac Moraine. Détails : pc.gc.ca/banff-transport

PARC NATIONAL JASPER

Centre d'information de Jasper : 780-852-6176
parcscanada.gc.ca/jasper

Tourism Jasper : 780-852-6236
jasper.travel (en anglais seulement)

PARC NATIONAL KOOTENAY

Centre d'accueil du parc Kootenay : 250-347-9505
parcscanada.gc.ca/kootenay

Tourism Radium/chambre de commerce de Radium :
1-888-347-9331
radiumhotsprings.com (en anglais seulement)

PARCS NATIONAUX DU MONT-REVELSTOKE ET DES GLACIERS

Centre de la découverte du Col-Rogers : 250-837-7500
parcscanada.gc.ca/glacier
parcscanada.gc.ca/revelstoke

PARC NATIONAL DES LACS-WATERTON

Centre d'accueil du parc des Lacs-Waterton : 403-859-5133
parcscanada.gc.ca/waterton

PARC NATIONAL YOHO

Centre d'accueil du parc Yoho : 250-343-6783
parcscanada.gc.ca/yoho

Hébergement et attractions à Field : field.ca (en anglais seulement)

RÉSERVATIONS

reservation.pc.gc.ca 1-877-reserve (737-3783)

Projets de construction

L'amélioration des routes, des ponts, des stationnements, des aires de fréquentation diurne et des services aux visiteurs se poursuivra dans les parcs des montagnes en 2020. Ces améliorations aideront Parcs Canada à offrir des expériences de qualité aux visiteurs tout en réalisant des gains en matière de conservation. Nous vous remercions de votre patience.

Soyez prévoyant :

parcscanada.gc.ca/construction-yoho
parcscanada.gc.ca/construction-banff
parcscanada.gc.ca/construction-jasper
parcscanada.gc.ca/construction-kootenay



Camping dans les parcs des montagnes

Camping dans les parcs des montagnes					Tous les services	Prise électrique	Poste de vidange	Toilettes à chasse	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abri-cuisine	Eau potable	Accès universel	Interprétation	oTENTiks
	Camping	Dates d'ouverture	Nombre d'empl.	Droits												
Kootenay	Canyon Marble	25 juin – 7 sept.	61	21,97 \$												
	Prés McLeod	11 juin – 14 sept.	88	21,97 \$												
	Redstreak	30 avril – 11 oct. oTENTiks 9 mai – 11 oct.	242	28,00 \$ – 39,04 \$												
	Pré Crook's Réservé aux groupes sans but lucratif et aux groupes scolaires	Faites le 250-347-2218 pour obtenir de l'information sur les réservations et les droits à payer.														
Banff	Mont Tunnel (Village I)	7 mai – 5 oct.	618	28,00 \$												
	Mont Tunnel (Village II)	Toute l'année oTENTiks 7 mai – 13 oct.	209	28,00 \$ – 33,01 \$												
	Mont Tunnel (caravaning)	7 mai – 5 oct.	322	39,04 \$												
	Lac Two Jack (principal)	25 juin – 8 sept.	380	21,97 \$												
	Lac Two Jack (bord du lac)	7 mai – 5 oct. oTENTiks 7 mai – 5 oct.	74	28,00 \$												
	Canyon Johnston	25 juin – 21 sept.	132	28,00 \$												
	Mont Castle	21 mai – 2 juill.	43	21,97 \$												
	Mont Protection	18 juin – 7 sept.	72	21,97 \$												
	Lake Louise (tentes)	30 mai – 27 sept.	206	28,00 \$												
	Lake Louise (caravaning)	Toute l'année	189	33,01 \$												
	Ruisseau Mosquito	3 juin – 12 oct.	32	17,99 \$												
	Silverhorn	3 juin – 27 sept.	45	16,05 \$												
	Lacs Waterfowl	12 juin – 7 sept.	116	21,97 \$												
	Ruisseau Rampart	3 juin – 12 oct.	50	17,99 \$												
	Lieu historique national Rocky Mountain House	15 mai – 30 sept.	45	26,06 \$												
	Jasper	Whistlers	Fermé pour cause de construction													
Wapiti (été)		6 mai – 12 oct.	362	28,00 \$ – 33,01 \$												
Wapiti (hiver)		12 oct. – 4 mai 2021	75	28,00 \$ – 33,01 \$												
Wabasso		6 mai – 28 sept.	231	21,97 \$ – 28,00 \$												
Pocahontas		13 mai – 14 sept.	140	21,97 \$												
Camping auxiliaire		13 mai – 21 sept.	280	16,05 \$												
Snaring		13 mai – 28 sept.	63	16,05 \$												
Kerkeslin		13 mai – 21 sept.	42	16,05 \$												
Lac Honeymoon		13 mai – 21 sept.	35	16,05 \$												
Jonas		13 mai – 14 sept.	25	16,05 \$												
Champ de glace (VR)		13 mai – 12 oct.	100	16,05 \$												
Champ de glace (tentes)		3 juin – 12 oct.	33	16,05 \$												
Wilcox		3 juin – 21 sept.	46	16,05 \$												

Les réservations sont obligatoires pour tous les emplacements du camping.

Tous les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs. Inscrivez-vous au poste d'auto-inscription du camping. En été, arrivez avant la mi-journée pour avoir les meilleures chances d'obtenir un emplacement.

Certains emplacements peuvent être réservés, et d'autres sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs.



Des travaux d'amélioration sont en cours dans le camping. Pour obtenir de l'information à jour et connaître les dates d'ouverture : reservation.pc.gc.ca



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
 N° de catalogue : R64-437/2020F-PDF
 ISBN : 978-0-660-33733-3



Veillez ralentir, pour votre sécurité et la nôtre.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911 (Police, feu et ambulance)

État des routes : Consultez les sites Web drivebc.ca ou 511.alberta.ca (en anglais seulement)

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans les parcs des montagnes.